
DECRET N° 77/27 du 11 Janvier 1977
portant nomination de Monsieur MOUKOUEKE
Christophe, Professeur de CEG de 7e éche-
lon en qualité de Secrétaire Général de
l'Université de Brazzaville.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de ré-
munération des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 60/29 du 4 février 1960 portant institution d'une
caisse de retraite ;
Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de
l'Université ;
Vu le décret n° 75/439 du 16/11/75 portant organisation de
l'Université de Brazzaville ;
Vu l'acte 44/EMSR du 12 décembre 1975, nommant le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 75/541 du 18 décembre 1975 fixant la composition
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

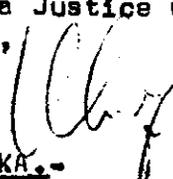
Article premier. - Monsieur MOUKOUEKE Christophe, Professeur de CEG de 7e
échelon, est détaché auprès de l'Université de Brazzaville pour y exercer
les fonctions de Secrétaire Général.

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget
de l'Université qui est en outre redevable envers le Trésor Public de l'Etat
Congolais de la contribution pour constitution de ses droits à pension.

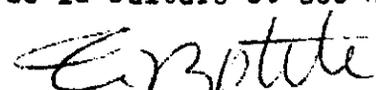
Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo.

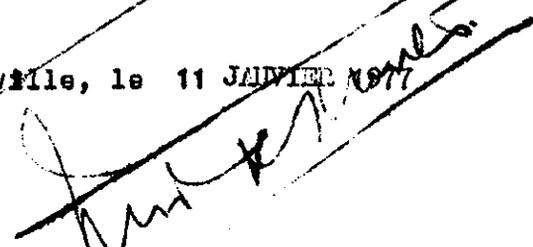
Fait à Brazzaville, le 11 JANVIER 1977

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Justice et du
Travail,

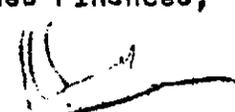

P. NGAKA.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
chargé de la Culture et des Arts,


J.B. TATI-LOUTARD.


Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,


A. POATY.